Image not found or type unknown

rsa suspendu suite a un controle

Par **mimiminou**, le **07/11/2019** à **17:04**

suite a un contole on me suspend de mes droits ainsi que mon rsa sachant que jai 2 ados, car mon ex concubain etant sdf a fait venir son courrier chez moi avec mon accord et approuve par le ccas donc il estiment que je vis maritalement il touchait le rsa et a retrouve du boulot il en a pas apparement averti la caf , donc la caf lui colle un remboursement ce qui est normal mais celle ci est arrive sur mon dossier car pour eu il estime que je vis maritalement avec celui ci , il a donc tel a la caf en expliquant sa situation quil travaillait depuis telle date quil etait normal quils les rembourse vu quil touchait rsa atord et quil vivait tjrs dans son camion et que je n avait pas a payer ses dettes mais rien a bouger jai 00000 que faire

Par **youris**, le **07/11/2019** à **18:14**

bonjour,

lorsqu'on perçoit des aides sociales, il faut éviter de faire domicilier chez soi une personne qui n'y réside pas en fait, c'est une source d'embrouilles avec la CAF.

pour les aides sociales, ce sont les ressources du foyer qui sont prises en compte, donc votre ex aurait du vous avertir qu'il avait retrouver du travail et vous auriez signaler cette situation à votre CAF.

demander à votre ex de vous rembourser et vous rembourserez ensuite votre CAF.

dîtes à votre ex de se domicilier au CCAS de votre commune.

voir ce lien: https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F17317

salutations

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés